



**PRÉFET
DE MAYOTTE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

**Direction de l'environnement
de l'aménagement
du logement
et de la mer**

**Arrêté n° 18/2026/DEALM/DIR
portant ouverture d'un concours externe sur dossier et entretien
pour le recrutement d'agents d'exploitation
des travaux publics de l'État
Branches « Route bases aériennes »
Session 2026**

Le préfet de Mayotte,

Vu le code général de la fonction publique,

Vu le décret 2023-140 du 30 décembre 2023, portant dispositions statutaires applicables aux corps d'exploitations des travaux publics de l'État,

Vu le décret n° 2024-1105 du 19 octobre 2024 modifié par décret 2005—436 du 09 mai 2005, relatif à la procédure de recrutement dans la fonction publique de l'État,

Vu le décret n°2016-580 du 11 mai 2016 modifié relatif à l'organisation des carrières des fonctionnaires de catégorie C de la fonction publique de l'État et les décrets relatifs à l'organisation de leurs carrières,

Vu l'arrêté n°2025-SG-DEALM-324 du 15 juillet 2025 remplace l'arrêté n°20ZS-SG-DEALM-O'IG3 du 1er avril 2025, portant délégation de signature à M. Olivier KREMER, directeur de la direction de l'environnement, de l'aménagement, du logement et de la mer de Mayotte (DEALM),

Vu les orientations de gestion des recrutements externes de catégorie C au titre de l'année 2026 communiquées par la Direction des ressources humaines du ministère de la Transition écologique le 26 mars 2026 ;

Sur proposition du Directeur de la direction de l'environnement, de l'aménagement, du logement et de la mer de Mayotte,;

ARRÊTE :

ARTICLE 1 – OUVERTURE DU CONCOURS

Un concours externe sur dossier est ouvert au titre de l'année 2026 pour le recrutement de **quatre** agents d'exploitation des travaux publics de l'État (AETPE), branche Routes et Bases aériennes, pour les besoins de la direction de l'environnement, de l'aménagement, du logement et de la mer de Mayotte,

Article 2 – MODALITÉS D'ORGANISATION DU CONCOURS

Les conditions d'accès au concours, les modalités d'inscription, la composition du dossier de candidature, le calendrier prévisionnel ainsi que les modalités d'organisation des épreuves sont fixés par l'avis de concours publié par la Direction de l'environnement, de l'aménagement, du logement et de la mer de Mayotte.

ARTICLE 3 – OUVERTURE ET CLÔTURE DES INSCRIPTIONS

Les inscriptions sont ouvertes à compter du 22 juin 2026. La date limite de dépôt des candidatures est fixée au 22 août 2026.

Article 4 - JURY

La composition du jury fera l'objet d'un arrêté distinct.

ARTICLE 5 – EXÉCUTION ET PUBLICATION

Le directeur de la Direction de l'environnement, de l'aménagement, du logement et de la mer de Mayotte est chargé de l'exécution du présent arrêté, qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture de Mayotte et diffusé sur les supports de communication de la DEALM.

Fait à Mamoudzou, le 19/06/2026
Le directeur de l'environnement, de l'aménagement,
du logement et de la mer de Mayotte

Pour le Préfet de Mayotte et par délégation

Directeur Adjoint de
l'Environnement et l'Aménagement
du Logement et de la mer de Mayotte

Christophe TROLLE